



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - OBJET

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE VISENT À DÉFINIR LES RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LE CENTRE DE FORMATION JSO ACADEMIE ET TOUT STAGIAIRE SOUHAITANT SUIVRE UNE FORMATION, QU'ELLE SOIT DE BASE OU DE PERFECTIONNEMENT. JSO ACADEMIE SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER LES PRÉSENTES À TOUT MOMENT. DANS CE CAS, LES CONDITIONS APPLICABLES SERONT CELLES EN VIGUEUR À LA DATE DE LA COMMANDE PAR LE STAGIAIRE.

2 - RÉSERVATION DE FORMATIONS

LE NOMBRE DE PLACES ÉTANT LIMITÉES À 8 PAR FORMATION ONGLERIE, LA RÉSERVATION EST POSSIBLE UNIQUEMENT VIA NOTRE SITE INTERNET WWW.JSO-STUDIO.FR OU PAR MAIL CONTACT@JSO-STUDIO.FR

3 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'INSCRIPTION À TOUTE FORMATION NE DEVIENT EFFECTIVE QU'À LA RÉCEPTION DE VOS DOCUMENTS D'INSCRIPTION ET PAIEMENT DE L'ACOMPTÉ, UN CHEQUE DE CAUTION DU MONTANT DU SOLDE DEVRA NOUS PARVENIR ÉGALEMENT;

4 - CONFIRMATION D'INSCRIPTION

IL PEUT ÊTRE PRÉVU UN ENTRETIEN INDIVIDUEL DE POSITIONNEMENT POUR LES FORMATIONS DE BASE OU PERFECTIONNEMENT. TOUTE INSCRIPTION SERA CONFIRMÉE PAR L'ENVOI D'UNE CONVOCATION AVANT LE DÉMARRAGE DE LA FORMATION. LES HORAIRES ET LE LIEU SERONT MENTIONNÉS SUR CETTE CONVOCATION.

5 - ANNULATION DE L'INSCRIPTION

5.1 - JSO ACADEMIE SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER UNE FORMATION SI L'EFFECTIF MINIMUM N'EST PAS ATTEINT. LE RÈGLEMENT PEUT ALORS, SOIT ÊTRE REMBOURSÉ AU STAGIAIRE, SOIT ÊTRE CONSERVÉ POUR UN STAGE ULTÉRIEUR, IDENTIQUE OU NON. LE CHÈQUE DE CAUTION SUIVRA LE SORT DU RÈGLEMENT.

5.2 - EN CAS D'ANNULATION À L'INITIATIVE DE L'ENTREPRISE OU DU STAGIAIRE, JSO ACADEMIE DEVRA EN ÊTRE INFORMÉE AU MOINS 10 JOURS CALENDAIRES AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION. À DÉFAUT, ELLE CONSERVERA ET ENCAISSERA LE CHÈQUE DE CAUTION.

6 - COÛT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

LES COÛTS DE CHAQUE FORMATION SONT INDiquÉS DANS LES PROGRAMMES DE FORMATION. LE CENTRE DE FORMATION JSO ACADEMIE SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER SES PRIX À TOUT MOMENT, ÉTANT TOUTEFOIS ENTENDU QUE LE PRIX MENTIONNÉ LE JOUR DE LA COMMANDE SERA LE SEUL APPLICABLE AU STAGIAIRE. LE COÛT DU STAGE REPRÉSENTE LES COÛTS PÉDAGOGIQUES. TOUTE PERSONNE PARTICIPANT AU STAGE EST REDEVABLE DE CE COÛT.

7 - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

7.1 - RÉTRACTATION OU DÉSISTEMENT

- CONFORMÉMENT À LA LOI, VOUS NE DISEPOSEZ PAS DE DROIT DE RÉTRACTATION, SAUF EN CAS DE FORCE MAJEURE DÛMENT RECONNU PAR L'ÉTAT.

7- 2 CAS DE FORCE MAJEURE

* POUR CAS DE FORCE MAJEURE DÛMENT JUSTIFIÉ AVEC DEMANDE DE REPORT DE LA PART DU STAGIAIRE : LE CHÈQUE DE CAUTION SERA CONSERVÉ DANS L'ATTENTE DE LA RÉALISATION EFFECTIVE DU STAGE DURANT 11 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE SA PREMIÈRE INSCRIPTION.

7.3 - ABANDON EN COURS DE FORMATION

AUCUN REMBOURSEMENT, MÊME PARTIEL, NE SE FERA EN CAS D'ABANDON EN COURS DE FORMATION. LE CHÈQUE DE CAUTION SERA ENCAISSÉ DÈS L'ABANDON DU STAGIAIRE. EN CAS D'ABANDON POUR FORCE MAJEURE DÛMENT JUSTIFIÉE, LE STAGIAIRE AURA LA POSSIBILITÉ DE REPORTER SON INSCRIPTION SUR UNE FORMATION POSTÉRIEURE DONT LA DATE SERA CHOISIE PAR JSO ACADEMIE EN FONCTION DES DISPONIBILITÉS ET DES EFFECTIFS PRÉVUS. LE CHÈQUE DE CAUTION SERA CONSERVÉ DANS L'ATTENTE DE LA RÉALISATION EFFECTIVE DU STAGE DURANT 11 MOIS. IL SERA RENOUVELÉ PAR LE STAGIAIRE LE DOUZIÈME MOIS.

8 - MODALITÉS D'ORGANISATION DES FORMATIONS

LE CONTENU DÉTAILLÉ DE TOUTE FORMATION ET LE PLANNING SONT TRANSMIS AU STAGIAIRE. JSO ACADEMIE SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER EXCEPTIONNELLEMENT LES JOURS ET LES HEURES MENTIONNÉS. LE STAGIAIRE S'ENGAGE À SUIVRE LA FORMATION RÉGULIÈREMENT, HORMIS CAS DE FORCE MAJEURE DÛMENT JUSTIFIÉE, AUQUEL CAS IL SERA FAIT APPLICATION DE L'ARTICLE 7-2 DES PRÉSENTES. LES FORMATIONS SE DÉROULENT DANS LES LOCAUX JSO ACADEMIE OU DANS DES LOCAUX EXTÉRIEURS POUR DES NÉCESSITÉS DE SERVICE. TOUS LES INTERVENANTS CHARGÉS DE LA FORMATION SONT DÛMENT QUALIFIÉS. LE NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS EST FIXÉ POUR CHAQUE FORMATION EN FONCTION DE LA SUPERFICIE D'ACCUEIL ET/OU D'IMPÉRATIFS PÉDAGOGIQUES. JSO ACADEMIE SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER UNE FORMATION EN CAS D'EFFECTIF INSUFFISANT LAISSÉ À SON APPRÉCIATION.

9- CONTESTATIONS ET LITIGES

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SONT SOUMISES À LA LOI FRANÇAISE. EN CAS DE LITIGE RELATIF À L'INTERPRÉTATION OU À L'APPLICATION DES PRÉSENTES, LA COMPÉTENCE EST ATTRIBUÉE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE DIJON.

ENTREPRISE ADHÉRENTE À LA MÉDIATION CM2C
14 RUE ST JEAN 75017 PARIS - CM2C@CM2C.NET

NOM PRENOM :

LU ET APPROUVÉ :

DATE ET SIGNATURE :